LA GESTION DELEGUEE AU MAROC: UNE EVALUATION CRITIQUE

Plan

1. Logique de la GD
2. Cadre juridique
3. Importance de la GD au Maroc (stat.)
4. Bilan critique
5. Poblématique de la régulation et alternatives

1. Logique de la GD

- Contexte : échec gestion bureaucratique, néolibéralisme/désengagement de l'Etat, urbanisation (besoins en infrastructures : eau,assainis,elect, transport)…

- GD permet de bénéficier de:
  - capacité de financement et d'investissement du secteur privé;
  - expertise technique et savoir faire des entreprises délégataires;
  - gestion des services publics plus rationnelle et à moindre coût.

Typologie des modes de gestion des services publics

- La gestion directe: La collectivité gère directement le service.
- La gestion en régie directe gérée de manière autonome (structures ad hoc avec capitaux publics a 100%)
- La gestion déléguée : La collectivité délègue à un operateur public ou privé les missions globales de gestion d'un ouvrage ou d'un SP. Les missions sont ou combinent: la conception, la construction, la réhabilitation, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le financement.

Typologie des modes de gestion des services publics

- Deux types de contrats inclus dans la DSP:

  -Le contrat d'affermage par lequel une autorité publique confie à un délégataire , appelé fermier: « le soin d'exploiter a ses risques et périls, un équipement déjà construit en se rémunérant directement auprès des usagers » (distribution de l'eau a Lyon)

  -

Typologie des modes de gestion des services publics

- La concession: mode de GD dans lequel le concessionnaire est appelé a construire un équipement et a le gérer a ses risques et périls moyennant des redevances perçus sur les usagers. Durée + longue que l'affermage car elle est basée sur la durée d'amortissement des ouvrages finances par le délégataire.

Typologie des modes de gestion des services publics

- Le partenariat public-privé: C’est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au SP. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu’il gère.

Typologie des modes de gestion des services publics

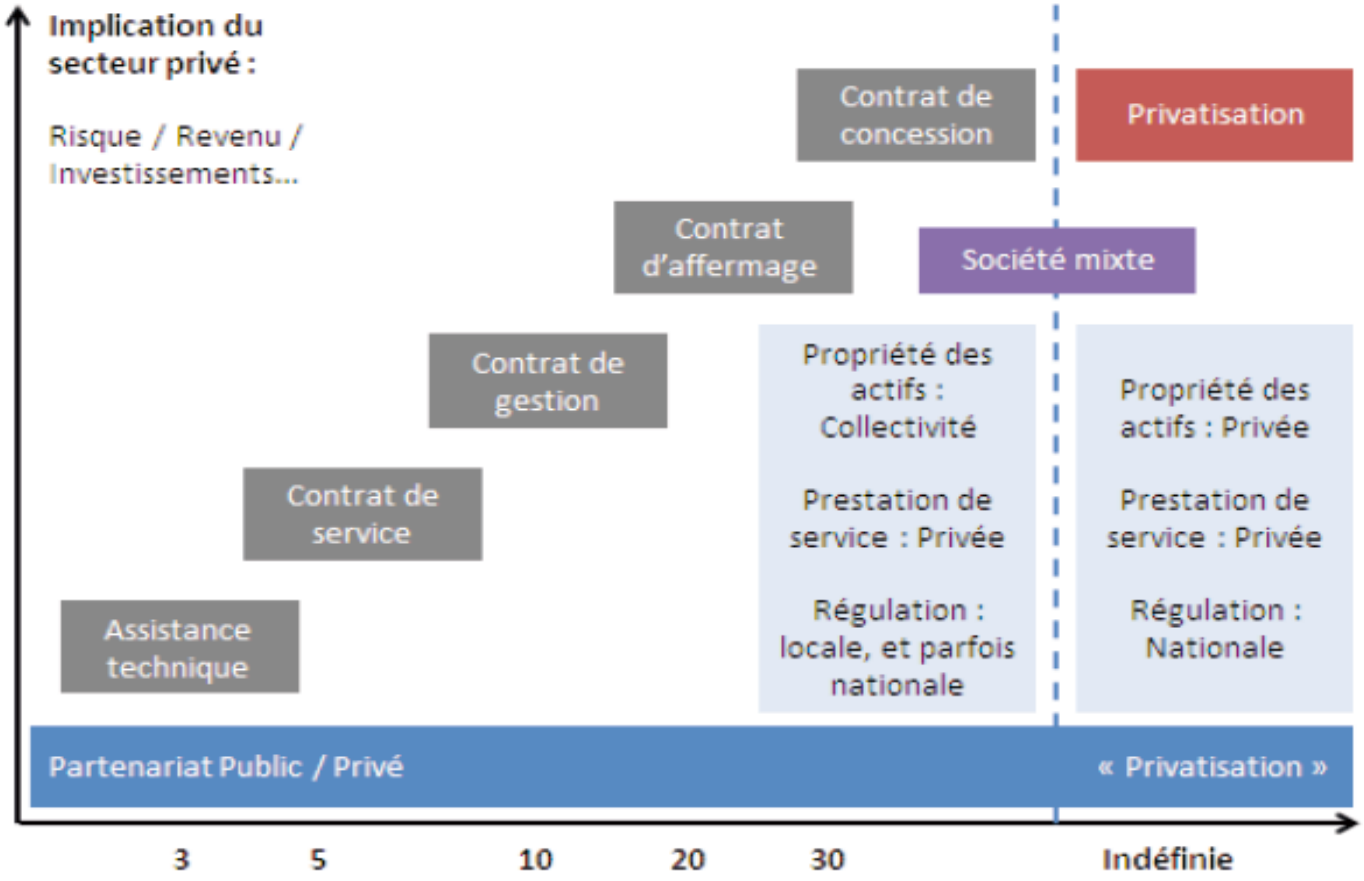

Typologie des modes de gestion des services publics

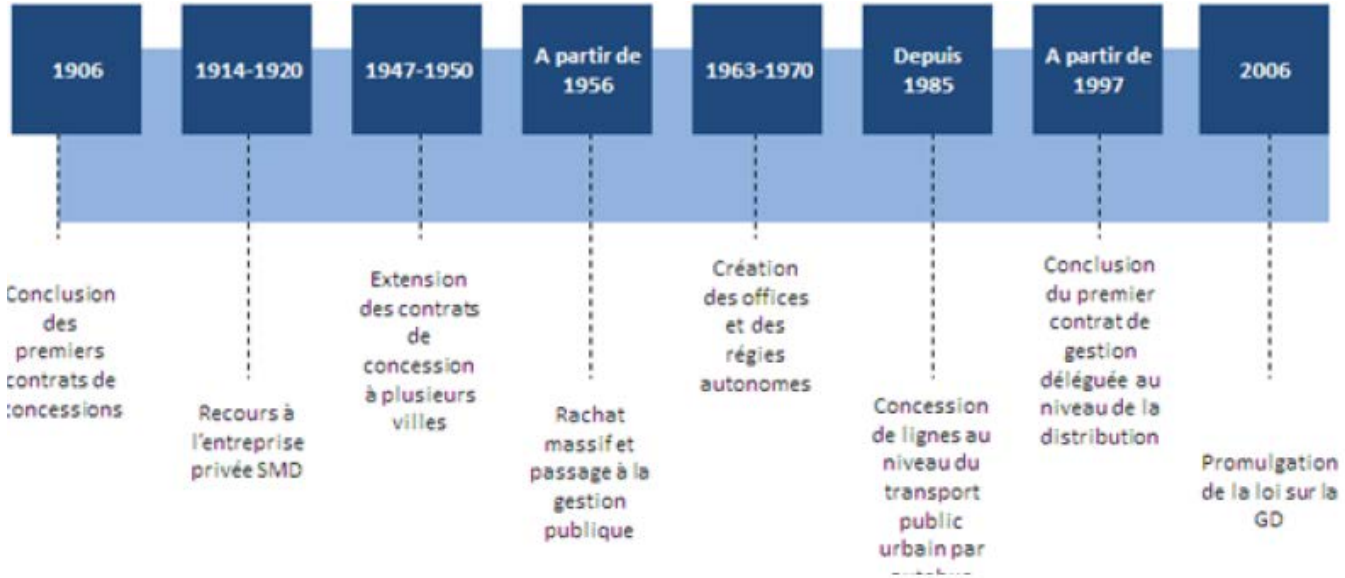

2. Cadre Juridique

- Loi nº 54-05 relative à la GD des SP

  -Objectifs:

  - favoriser transparence dans l'attribution des conventions de GD (concurrence et traitement égalitaire des candidats)
  - favoriser une relation contractuelle équilibrée entre délégant et délégué
  - proposer un cadre normatif de suivi et de contrôle des GD

2. Cadre Juridique

- Principaux apports de la Loi:
  - obligation de faire appel à la concurrence et mise en place de mesures de publicité pour plus de transparence;
  - énumération des obligations du délégataire;
  - souci de préserver l'équilibre de la relation contractuelle;
  - mise en place d'un cadre normatif permettant d'assurer le suivi et le contrôle de la GD;
  - possibilité d'un recours a la voie de l'arbitrage, pour le règlement des litiges entre délégant et délégataire;
  - révisions périodiques.

3. Importance de la GD au Maroc (stat.)

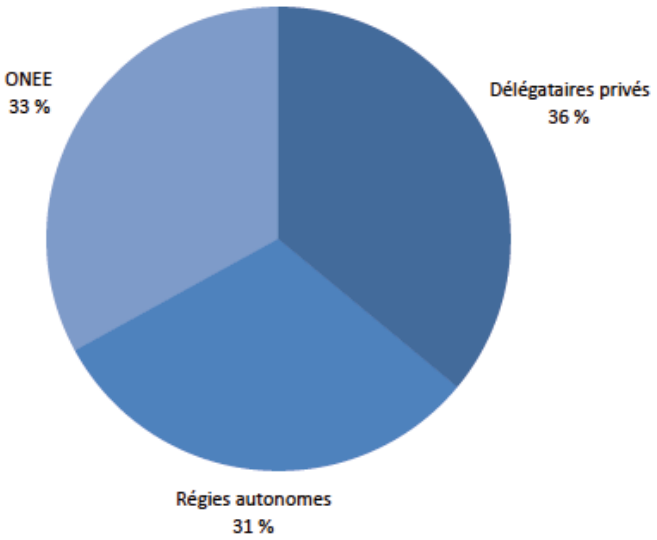

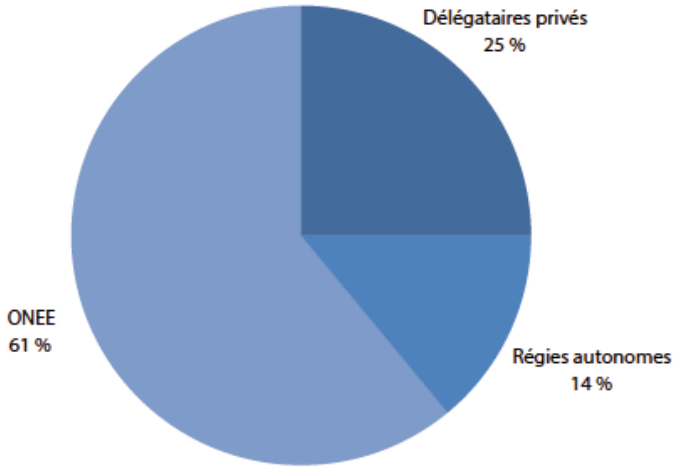

3. Importance de la GD au Maroc (stat.)

Désignation	Contrats passés avant 2006	Contrats en vigueur
Nombre de contrats	33	101
Nombre de délégataires	11	15
Nombre de communes	30	147
Effectif du personnel	7 815	14 939
Investissements (MDH)	863	2 184
Chiffre d'affaires annuel (MDH)	870	2 218
Population desservie (Millions)	8, 5	13,5

Source : Ministère de l'intérieur

3. Importance de la GD au Maroc (stat.)

Tableau 4 : Répartition du nombre de contrats par service public local

2012

Service Public	Nombre de contrats avant la loi 54.05	Nombre de contrats depuis la loi 54.05	Total
Distribution	4	0	4
Transport	7	9	16
Propreté	6	55	61
Total	17	64	81

4. Bilan Critique: Dysfonctionnement et limites de GD

Nature de la difficulté	Pourcentage / aux réponses exprimées
Insuffisances dans l'exercice du contrôle en raison de l'inadéquation des moyens humains et logistiques	30
Information contractuelle non produite	14
Multiplicité des intervenants	12
Rémunération du délégataire	10
Mobilisation du foncier et formalisme administratif entravant les investissements	8
Mode de prise de décision et de représentativité au sein du comité de suivi	7
Divergences d'interprétation des clauses contractuelles	7
Modalités de mise en œuvre de la résiliation du contrat	3
Manquements fréquents du délégataire induisant des pénalités	3
Revendications salariales récurrentes et situation des agents communaux	2
Arrêt des aides de l'Etat	2
Surendettement du délégataire	2

4. Bilan Critique: Dysfonctionnement et limites de GD

- Au niveau du rapport prix/qualité :
  - hausses tarifaires (Rte exagérée, gains de production. Accaparée par operateur)+ efficience et productivité (comparaison régies/prive)+ qualité de service;
  - Engagements non respectes: investissements, transparence;
  - Abus: assistance technique, apports en capital, entrée en bourse, externalisation de certaines prestations (surfacturations: Casa, Arenys de Munt),etc..

4. Bilan Critique: Dysfonctionnement et limites de GD

Organisme	2010	2011	2012	2013
Délégataires	703	722	756	773
Régies	706	725	770	825

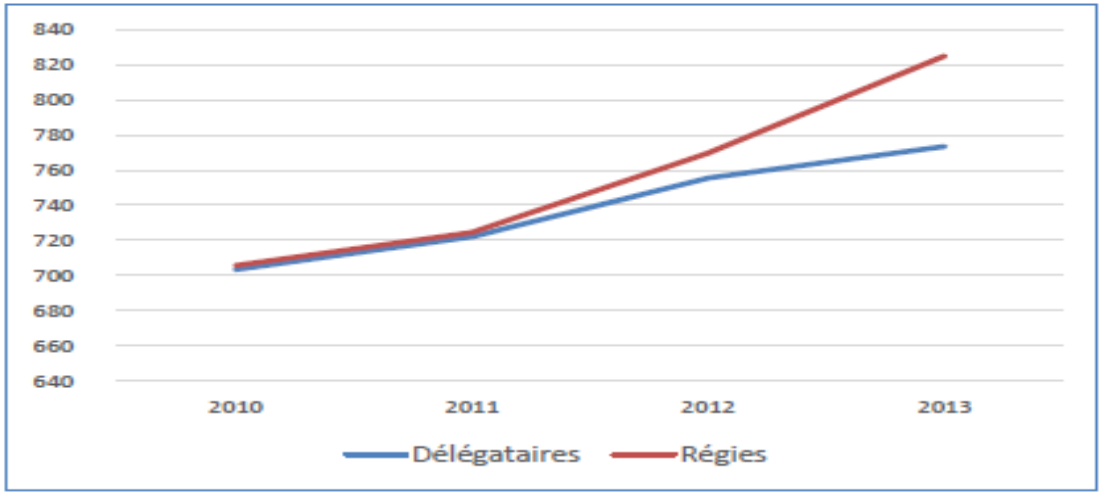

Figure 13 : Régies autonomes et délégataires privés – nombre d'abonnés par agent 2010 à 2013

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Problématique de la régulation
- Mécanismes de suivi et de contrôle (comite de suivi+ service permanent de contrôle)
- Défaillances
- L’asymétrie d’information intrinsèque a DSP

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Problématique de la révision des contrats:
  - ex. de Casablanca

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Les SDL

- La remunicipalisation

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Sociétés de Développement local: entreprises publiques locales au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants
- Capital majoritairement ou exclusivement public
- SA :souplesse
- Valeurs: intérêt général, pérennité, transparence comme modalité de fonctionnement, contrôle des élus comme garantie, territoire comme champ d'intervention, esprit d'entreprise comme mode d'action
- Risque d'extension non maitrisée de ces Eses
- Risque de déficit démocratique

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Remunicipalisation (cas de l'eau)
- Plus de 235 villes du Nord et du Sud de la planète ont re-municipalise avec succès leurs services d'eau
- Pourquoi re-municipaliser:
  - volonté d'assurer un contrôle local sur une ressource essentielle et de réduire les couts
  - Economies dues a l'abandon de l'externalisation et réduction du besoin de supervision des prestataires externes.

5. Poblématique de la régulation et alternatives

- Investissement: au lieu d'aller dans les poches des actionnaires, économies utilises pour augmenter investissements en vue d'élargir l'accès à l'eau et à l'assainissement et/ou réduire prix de l'eau
- Quand re-municipaliser: attendre l'expiration des contrats de GD
- Operateurs publics innovateurs (Eau de Paris):gouvernance démocratique.